



Patricia REJNERO
Attachée de presse
06 75 07 89 84 - 01 48 18 88 58
patricia.rejnero@unsa.org

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX



Bagnole, le 10 avril 2019

L'UNSA accuse la direction d' ARCELOR MITTAL de Florange de discrimination syndicale

La section syndicale UNSA créée en 2018 à Florange est victime depuis plusieurs mois de manœuvres visant à empêcher son développement au sein de l'entreprise. La section a déjà dû saisir l'inspecteur du travail pour obtenir les clés de son panneau d'affichage. L'UNSA est aussi écartée des réunions auxquelles les autres organisations sont présentes. Même les demandes de visite de site du secrétaire de la fédération UNSA de l'Industrie et de la Construction (UFIC), à laquelle appartient la section Arcelor Mittal, sont restées sans réponse.

Samedi dernier la direction franchit une nouvelle étape et adresse au représentant de la section, Monsieur Christophe Paré, une convocation à un entretien préalable à une sanction disciplinaire. Le motif : la section aurait utilisé, sans en avoir le droit, la messagerie électronique de l'entreprise pour adresser aux salariés des informations syndicales.

L'UNSA s'étonne des reproches faits à la section syndicale UNSA alors que les autres syndicats utilisent régulièrement la messagerie de l'entreprise pour adresser leurs communications. L'UNSA s'étonne également de cette convocation pour une sanction disciplinaire qui lui semble disproportionnée, à un mois des élections dans l'entreprise.

Pour l'UNSA, il est manifeste que la direction tente par tous les moyens de déstabiliser sa section syndicale à l'approche des élections. Ces pratiques s'apparentent à de la discrimination syndicale. L'UNSA ira jusqu'au bout pour la faire reconnaître afin de permettre aux salariés de s'exprimer librement aux prochaines élections. L'UNSA a remis le dossier entre les mains de ses avocats et, sans changement de comportement de la direction, contestera devant l'inspection du travail toute sanction disciplinaire à l'encontre de l'un de ses membres.

L'UNSA exige que la direction d'Arcelor Mittal Florange cesse sur le champ ses intimidations, respecte la liberté d'expression et le droit à la pluralité syndicale.

Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA